

Groupe de travail Non Titulaires *Un état des lieux précis...et après ?*

Le 22 janvier s'est tenu, sous la présidence du Secrétaire Général Adjoint, un groupe de travail consacré aux personnels non titulaires

Après lecture de notre déclaration liminaire, et l'intervention des différentes fédérations, le Secrétaire Général Adjoint a clairement déclaré qu'il participait à cette réunion « dans une optique d'état des lieux, n'ouvrant pas un cycle de négociations sur le sujet, n'étant pas mandaté ». On comprend mieux pourquoi aucun ordre du jour n'était joint à la convocation !

Le Secrétaire Général Adjoint exposait par la suite les chantiers ouverts par le ministère en 2010 :

- Les conditions et modalités de recrutement des agents non titulaires
- Le dossier des enquêteurs de l'INSEE

De plus, il définissait l'orientation générale sur les discussions au niveau Fonction Publique, précisant aussitôt que celles-ci n'avançaient guère.

Sur ce dernier point, **FO Finances** ne peut que partager le constat et le déplorer, puisque le dernier rendez-vous Fonction Publique a eu lieu en mai 2009 !

Même s'il réaffirmait qu'il n'avait pas d'annonce sur les questions statutaires et indemnitaires, il apportait toutefois des informations sur l'état d'avancement de quelques textes :

- Extension de l'indemnité pour travail de nuit
- Création d'une indemnité de panier pour les veilleurs et gardiens de nuit
- Revalorisation de l'indemnité du travail le dimanche et les jours fériés (4€/h)

Les arbitrages ministériels n'étant pas encore finalisés, il n'a pas souhaité aller au-delà dans le débat.

Enquêteurs INSEE

A la suite de l'engagement ministériel de Mme Lagarde, au Comité Technique Paritaire Ministériel du 16 octobre dernier, sur l'évolution statutaire des enquêteurs de l'INSEE (aujourd'hui vacataires) une concertation s'est engagée à l'INSEE ;

Manifestement, la direction de l'INSEE et le Secrétariat Général se rejettent la responsabilité des blocages à l'avancement des travaux..

Pour sortir de cette impasse, dans un dossier dont chacun a bien conscience de la complexité, les fédérations ont demandé, après une interruption de séance, qu'un calendrier de réunions soit clairement fixé par Bercy, avec la participation des services du Secrétariat Général aux travaux directionnels.

Ces propositions ont été validées par le Secrétaire Général Adjoint.

Recrutements d'agents non titulaires

Dans la démarche ministérielle d'obtention du label diversité, l'audit mené par la Société Vigéo dans son évaluation du degré de maîtrise des risques de discrimination, soulève l'absence de règles formalisées pour le recrutement de contractuels en CDD.

Le Délégué à la diversité, a présenté un projet de document-cadre répertoriant les principes devant être mis en œuvre dans une procédure de recrutements d'agents non titulaires.

Quatre principes sont repris dans le projet :

- Transparence de la procédure (publicité, fiche de poste précise, organisation de la sélection, information des candidats...)
- Egalité de traitement : éviter la pratique de réseau, diversifier le vivier des candidats
- Objectiver les choix : la définition du profil du poste est primordiale, en précisant les compétences attendues
- Traçabilité des décisions prises : entretien avec plusieurs interlocuteurs, garder une trace écrite de la procédure et informer tous les candidats du résultat.

Pour **FO Finances**, ce document a le mérite d'être créé, même si ces règles peuvent paraître « enfoncer des portes ouvertes », tant elles tombent sous le bon sens.

Mais l'expérience démontre que des principes tels que l'objectivité dans le choix des candidats ou la diffusion de l'information sont des éléments largement perfectibles.

Allocation de retour à l'emploi

Les personnels non titulaires en fin de contrat ont les mêmes droits au regard de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) que les autres salariés. Toutefois, l'Etat étant son propre assureur cette allocation est à sa charge et non à celle de Pôle Emploi.

La procédure actuelle très lourde aboutit à un versement de l'ARE aux bénéficiaires 3 ou 4 mois après la fin du contrat.

Le Secrétaire Général Adjoint nous a présenté une expérimentation pour raccourcir le délai de versement au profit dans un premier temps des agents non titulaires de l'Administration Centrale.

Avant la fin du premier mois suivant la rupture du contrat, un acompte sera établi dès production de l'attestation d'inscription à Pôle Emploi.

L'expérimentation durera un an avant une éventuelle extension. De plus, dans les travaux en cours sur le projet de l'ONP (Opérateur National de Paye), la faisabilité du transfert par Pôle Emploi du versement, au compte de l'Etat, de l'ARE est à l'étude.

Ce groupe de travail a aussi donné lieu à un échange à partir des données statistiques fournies, où l'administration a voulu démontrer que le nombre de recrutements stagnait au ministère, alors que tout démontre le contraire. Il suffit de reprendre le bilan social publié annuellement pour le constater (+15,5% entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008) !

FO Finances a demandé que la gestion des contractuels transférés dans les DDI, DREAL ou DIRECCTE soit abordée

Le Secrétaire Général Adjoint a renvoyé cette question aux chartes de gestion qui intègrent les personnels non titulaires, nous demandant de faire remonter les difficultés d'application qui pourraient apparaître localement.

Le débat sur le PACTE, intégré dans ce groupe de travail, fut de la même teneur, où certaines fédérations (CFDT, CFTC) se sont jointes à l'administration pour faire l'éloge de ce mode de recrutement.

FO Finances a rappelé son opposition à ce mode de recrutement et condamné l'explosion de ces recrutements en 2009.

		Recrutements par voie de PACTE					
		2007		2008		2009	
		Total	% par rapport aux recrutements C	Total	% par rapport aux recrutements C	Total	% par rapport aux recrutements catégorie C
GFIP	Filière fiscale	42	8,2%	40	10,1%	80	19,3%
	Filière gestion publique	35	16,2%	46	8,47%	80	23,2%
	total	77	10,6%	86	9,16%	160	21,1%
DGDDI		15	7,4%	8	10%	16	16,2%
INSEE		17	29,8%	0	Pas de recrutement C	16	23,5%
DGCCRF		5	100%	5	22,7%	7	77,8%
ADM. CENTRALE		3	42,9%	5	100%	5	38,5%
TOTAL		117	11,74%	104	9,94%	204	21,5%

En conclusion, ce groupe de travail attendu par les personnels non titulaires et leurs représentants depuis de longs mois, n'aura en aucun cas apporté des réponses à leurs problématiques si spécifiques.

Si les statistiques fournies sont fort détaillées et permettent d'avoir une visibilité de cette population dans nos ministères, très peu de leurs interrogations ont trouvé une réponse tant sur leurs rémunérations, déroulements de carrière, régimes indemnitaires, renouvellements de contrat... Même les conséquences de la loi dite Mobilité, qui abordent pourtant dans 5 articles le recrutement des agents non titulaires, n'ont fait l'objet d'aucune précision.